

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.025

L'An deux Mille Treize, le 1^{er} février, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 25 janvier 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 25 janvier 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LECOMTE représentée par Mme SERRE
M. FILOCHE représenté par Mme CIRAUD-LANOUE
Mme DUMAS représentée par M. DENIS
M. PATRUX représenté par Mme DAUZIDOU
M. PRUDENCIO représenté par M. MERLE

ETAIT ABSENT-EXCUSE : M. MÉGLIO

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 32

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013 - BUDGET PRINCIPAL 2013

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE :

BUDGET PRINCIPAL : INSCRIPTIONS NOUVELLES 2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - DEPENSES

Ø Evolution 2013/2012

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2013 devraient se situer aux alentours de 34.500.000 €, contre 34.000.000 € au budget primitif 2012, soit une augmentation globale de 1,47 %.

A noter que cette progression tient compte de la reprise du déficit des Jardins du Monde pour un montant d'environ 400 000 €.

En neutralisant la reprise du déficit des Jardins du Monde, en 2012 (pour 200 000 €) et en 2013, les dépenses progressent de 0,88 %.

Ø Remboursement de la dette

L'annuité de la dette 2013, capital et intérêts confondus, s'élèverait à 7.365 000 €, contre 7.458.000 € réalisé en 2012.

Cette annuité 2013 tient compte des éléments suivants :

- un taux de 5,95 %, cristallisé en 2013, pour le « prêt toxique » suite à la renégociation effectuée pour les deux années 2012 et 2013.
- une parité Euro/Franc Suisse estimée à 1,20

Ces deux éléments représentent une somme supplémentaire de 600 000 € par rapport aux conditions initiales de ces prêts (263 000 € pour le « prêt toxique » et 337 000 € pour les prêts libellés en francs suisses),

Ø Frais de personnel

Les frais de personnel, évalués à 17.584.000 €, progressent de 421.000 € par rapport au budget primitif 2012, soit une augmentation de 2,45 %.

A périmètre constant, c'est-à-dire hors comptabilisation de la part patronale des tickets restaurant, la progression est de 0,21 %.

Ø Autres dépenses

Les dépenses obligatoires seront actualisées sur la base de l'évolution constatée des prix. Les autres dépenses seront maintenues à leur niveau 2012. En ce qui concerne les subventions aux associations, les enveloppes financières correspondantes seront revalorisées de 1% par rapport à leur montant 2012 (hors subventions exceptionnelles).

Pour tenir compte de la conjoncture actuelle, les subventions au Centre Socioculturel de ROYAN et aux associations caritatives progressent de 2% par rapport à l'enveloppe 2012, la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) augmente de 3%.

II – RECETTES

Ø Dotation globale de fonctionnement

La recette prévisionnelle afférente à la Dotation Globale de Fonctionnement 2013 s'élève à 5.867.000 €, soit une diminution de 4 % par rapport à 2012.

Ø Recettes à caractère fiscal

Les principales recettes peuvent être évaluées comme suit :

- taxe additionnelle aux droits de mutation (en baisse compte-tenu du ralentissement des ventes constatées ces derniers mois)	1.450.000 €.
- taxe sur l'électricité	605.000 €.
- taxe locale sur la publicité extérieure	250.000 €.

Ø Casino

Le total des recettes provenant du casino est estimé à 2.365.000 €.

Ce total se décompose comme suit :

- prélèvement communal	1.365.000 €.
- reversement par l'Etat d'une partie du prélèvement progressif	495.000 €.
- prélèvement sur les jeux de cercle	50 000 €.
- prélèvement à employer	38.000 €.
- participation à l'effort artistique et culturel	245.000 €.
- loyer	172.000 €.

Le prélèvement casino est estimé en baisse de l'ordre de 160 000 € par rapport au montant encaissé en 2012, soit environ une baisse de 8%.

Ø Dotations de compensation

Les dotations de compensation devraient s'élever à 2.269.730 € et se décomposent comme suit :

- dotation de compensation de la Taxe Professionnelle versée par l'Agglomération Royan Atlantique :	1.673.730 €.
- compensation par l'Etat des exonérations sur la fiscalité directe locale :	596.000 €.

Ø Autres recettes

Les principales recettes peuvent être évaluées comme suit :

- revenus des immeubles	2.232.000 €.
- produits des services	1.690.000 €.
- remboursement par le CAREL du personnel mis à disposition	775.000 €.
- droits de place sur le domaine public	1.218.000 €.

Ø Impôts directs locaux

Pour 2013, l'actualisation des bases (valeurs locatives cadastrales) par l'Etat devrait être fixée à 1,8 %. Pour la quatrième année consécutive, les taux communaux de taxe d'habitation et de taxe foncière, seront maintenus à leur valeur 2009.

Au total, les recettes réelles de fonctionnement devraient se situer à 38 950 000 € soit une diminution de 0,26 % par rapport aux recettes réelles du budget primitif 2012.

En neutralisant l'excédent reversé par la Régie du Port de 551 000 € inscrit au budget primitif 2012, le budget primitif 2013 progresse de 1,17 %.

SECTION D'INVESTISSEMENT

I – RECETTES

Ø Principales recettes

Les principales recettes s'établissent comme suit :

- FCTVA	930.000 €.
- T.L.E.	350.000 €.
- Amendes de police	100.000 €.
- Subventions	185.000 €
- Amortissements	746.000 €.

soit un total d'environ 2.311.000 €.

Il est également prévu la réalisation d'un emprunt de 3 300 000 €.

Conformément à la politique initiée en 2009, reconduite en 2010, 2011 et 2012, 2013 serait confortée par un désendettement de 1 000.000 €.

II – DEPENSES

Il est notamment prévu :

Une enveloppe d'investissement de l'ordre de 9.300.000 € pourrait être dégagée dont :

- 3 370 000 € pour les travaux de bâtiments (dont une enveloppe complémentaire pour la salle du Palais, les écoles, le Gymnase Pelletan et l'Eglise Notre Dame),
- 4 650 000 € pour les travaux V.R.D (dont le plan trottoirs et le boulevard Garnier),
- 1 000.000 € pour le renouvellement des véhicules, du matériel et du mobilier,
- 280 000 € pour les frais d'études et l'acquisition de logiciels,

BUDGET PRINCIPAL : EXCEDENTS ET RESTES A REALISER

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de fonctionnement devrait se situer à 4.450.000 €

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Le déficit d'investissement devrait se situer à 2 720.000 €.

L'excédent de fonctionnement capitalisé devrait se situer à 5.610.000 €.

Les restes à réaliser en dépenses sont de 7.185.000 € et de 4.294.000 € en recettes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 février 2013

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD